

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 81201134.4

51 Int. Cl.³: **A 44 C 5/00**
A 44 C 5/20, A 44 C 5/24

22 Date de dépôt: 12.10.81

43 Date de publication de la demande:
27.04.83 Bulletin 83/17

84 Etats contractants désignés:
DE FR GB IT

71 Demandeur: **LUMOREX S.A.**
Rue du Coteau, 19
CH-2503 Bienne(CH)

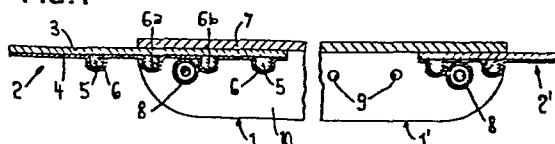
72 Inventeur: **Moret, André**
Chemin des Epinettes, 4
CH-2520 La Neuveville(CH)

74 Mandataire: **Moinas, Michel**
c/o Moinas & Cie Case Postale 88 5, rue Saint-Léger
CH-1211 Genève 4(CH)

54 **Bracelet.**

57 Le bracelet comporte une lanière souple (2,2') et un fermoir (1,1'). L'extrémité de la lanière adjacente au fermoir comporte des saillies (6) équidistantes et parallèles entre elles permettant d'ajuster la longueur du bracelet et de retenir la lanière dans le fermoir. Dans ce but, une barrette (8) est placée dans l'intervalle entre deux saillies adjacentes (6) et insérée par ses extrémités dans des trous (9) percés vis-à-vis l'un de l'autre dans les côtés (10) du fermoir. La barrette mise en place ne permet plus aux saillies de se dégager, ce qui retient la lanière dans le fermoir.

FIG.1



- 1 -

Bracelet.

La présente invention concerne un bracelet comprenant une lanière souple et un fermoir, pouvant être utilisé pour une montre, mais non exclusivement.

5 Les bracelets à lanière souple connus sont généralement fixés au fermoir d'une manière fixe et leur ajustage à la longueur du tour de poignet est généralement réalisé en faisant plus ou moins se chevaucher les deux brins du bracelet.

10

Quand ces bracelets sont destinés à recevoir un fermoir formé de deux ou trois pièces articulées les unes aux autres, qui se replient les unes sur les autres pour fermer le bracelet et qui lorsqu'elles sont déployées
15 permettent d'enlever le bracelet, il est beaucoup plus difficile d'ajuster la longueur des lanières au tour de poignet. Le fabricant de bracelets doit prévoir un grand nombre de jeux de composants de ces bracelets pour garantir leur adaptation aux différents tours de
20 poignet de la clientèle, cela revient donc à prévoir une pluralité de lanières de longueurs différentes.

En outre, il n'est pas toujours possible d'assurer que, lors du porter du bracelet, le fermoir se trouve au milieu du bras, ce qui crée un problème esthétique.

5 Le but de l'invention est de réaliser un bracelet ne présentant pas les inconvénients ci-dessus, c'est-à-dire ne nécessitant qu'un stock très restreint de différents jeux de composants et assurant que le fermoir se trouve toujours centré au milieu du bras.

10

Pour atteindre ce but, le bracelet selon l'invention est caractérisé en ce que la lanière comporte à son extrémité adjacente au fermoir une série de saillies équidistantes, parallèles entre elles, lesdites saillies étant destinées à coopérer avec un élément du fermoir pour assurer l'ajustement de la longueur de la lanière et la retenue de celle-ci dans le fermoir.

15

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ce que la lanière peut être adaptée d'une manière simple et rapide au tour de poignet de l'acheteur. Une fois la lanière fixée au moyen de l'élément de retenue du fermoir, d'une manière telle que le fermoir se trouve bien centré sur le poignet de l'utilisateur, il suffit de couper l'extrémité du bracelet inutilisée qui dépasse de l'élément de retenue.

20

25

L'invention va être décrite ci-dessous, à l'aide des dessins représentant plusieurs exemples d'exécution adaptés à différents fermoirs.

30

La figure 1 montre une vue en coupe longitudinale des deux parties du fermoir avec la lanière assemblée, d'un bracelet selon l'invention.

35

La figure 2 montre une vue en plan de dessous d'une partie du fermoir avec la lanière.

5 La figure 3 montre une vue en plan d'un élément du bracelet.

La figure 4 montre une vue en coupe de l'élément de la figure 3.

10 La figure 5 montre une autre forme d'exécution de l'invention.

15 La figure 6 montre une vue de dessous du bracelet avec un fermoir à trois éléments.

La figure 7 est une vue partielle et en coupe de la figure 6 et la figure 8 est une vue de dessus de la figure 6.

20 Les figures 1 et 2 montrent les deux parties 1 et 1' du fermoir auxquelles sont fixées les lanières souples 2 et 2'. Chaque lanière est formée de deux parties, ou couches, 3 et 4 superposées et collées l'une à l'autre. Chacune de ces couches, mais au moins l'une d'elles
25 peut être réalisée en cuir ou en plastique. A l'extrémité de la lanière destinée à être montée sur le fermoir, des barreaux 5, en matériau rigide, sont disposés à intervalles réguliers et parallèlement entre eux entre les deux parties 3 et 4 de la lanière, de manière
30 à produire une série de saillies 6 sur la couche intérieure 4 de la lanière. La partie intérieure 4 est celle qui est destinée à venir en contact avec le poignet du porteur du bracelet. Les barreaux 5 peuvent être par exemple collés sur la partie extérieure 3 de
35 la lanière. L'extrémité de celle-ci, porteuse des saillies 6, est introduite dans la partie 1 du fermoir et maintenue contre son fond 7 par une barrette 8

disposée dans l'intervalle compris entre deux saillies 6a, 6b adjacentes. La barrette est insérée par ses extrémités dans des trous 9 percés vis à vis l'un de l'autre dans les côtés 10 du fermoir. La barrette 8
5 peut être à ressort et, lorsqu'elle est montée dans le fermoir, elle ne laisse plus assez de place aux saillies 6 pour se dégager, même si une forte traction est exercée sur la partie libre de la lanière, de sorte que cette dernière est bien retenue dans le fermoir. Si
10 nécessaire, et pour des raisons esthétiques, les trous 9 peuvent être borgnes afin de ne pas être visibles de l'extérieur du fermoir.

Lors de l'assemblage du bracelet, on ajuste la longueur
15 des lanières 2 et 2' de manière que le bracelet épouse bien le tour du poignet et que le fermoir soit centré au milieu du bras, puis on introduit les barrettes 8 dans les espaces entre deux saillies correspondant le mieux aux trous 9. Il ne reste plus qu'à découper la
20 partie des lanières qui dépassent la barrette dans le fermoir, pour dégager l'intérieur de celui-ci et permettre sa fermeture.

Dans le cas de la figure 2, c'est la partie de la
25 lanière située à droite de la ligne A-A qui doit être éliminée, par découpage le long de cette ligne, située juste après la dernière saillie 6b. Une série de trous 9, assez proches l'un de l'autre, disposés sur une des parties 1' du fermoir, permet, si nécessaire, un cer-
30 tain déplacement de la barrette 8 pour assurer un réglage fin du bracelet.

La figure 3 montre un élément 11 destiné à être monté entre les deux parties 3 et 4 de la lanière. Cet élé-
35 ment, d'une seule pièce, est en forme d'échelle et il comprend deux montants 12 reliés par des barreaux 13. Pour permettre au bracelet de bien épouser la forme du

poignet, l'échelle 11 doit être souple et elle sera avantageusement moulée en plastique.

La figure 4 est une coupe longitudinale de l'échelle, montrant son fond plat 14 ainsi que la forme arrondie des barreaux 13. En cours de fabrication, l'échelle est par exemple collée par son fond plat 14 contre le côté intérieur de la partie 3 de la lanière, puis la partie 4 est disposée sur l'échelle, les espaces vides entre les barreaux 13 de celle-ci permettant de coller la partie 4 sur la partie 3 de la lanière.

Il est aussi possible de concevoir l'élément 11 sous la forme d'une plaquette pleine, plate, souple et moulée en plastique, de dimensions extérieures semblables à celles de l'échelle et comportant des nervures en relief, faisant office de barreaux, pour produire les crans désirés. Les espaces compris entre les nervures permettent de coller la partie intérieure 4 de la lanière sur la partie extérieure 3 de celle-ci.

La figure 5 montre une autre forme d'exécution de l'invention selon laquelle la fixation de la lanière au fermoir n'est plus réalisée par une barrette mais par un levier 15 susceptible de pivoter autour d'un axe 16 monté dans le fermoir 1. Le levier comporte deux bras 17 et 18, de longueurs inégales, l'un d'eux, 18 servant de levier. La lanière est maintenue en place contre le fond 7 du fermoir par le fait que l'extrémité du bras le plus court 17 vient s'insérer entre deux saillies adjacentes 6 et que l'extrémité du bras le plus long 18 appuie contre la lanière, pressant celle-ci contre le fond du fermoir. Le levier est maintenu en place par deux renflements 19, l'un dans chaque côté du fermoir.

Sur les figures 6 à 8 est illustrée l'adaptation du bracelet à un fermoir formé de trois branches 20, 21,

22 articulées les unes aux autres et qui sont destinées à se replier les unes sur les autres en position fermée. Sur les deux branches d'extrémité 20, respectivement 22 est articulé autour d'un axe 23, respectivement 24, un étrier 25, respectivement 26, entre les deux bras duquel se fixe une barrette 27, respectivement 28 destinée à venir se loger entre deux saillies adjacentes 6 de la lanière 2, 2'. La fixation de la lanière est donc réalisée de la même manière que dans la première forme d'exécution décrite. Les deux étriers 25, 26 sont munis sur leur face supérieure, comme illustré figures 7 et 8, d'une plaquette 29 formant couvercle contre laquelle s'appuie la lanière 2'.

15 Cette lanière a été décrite pour être appliquée au fermoir du bracelet, il est bien entendu possible d'envisager une application de ce système non seulement pour la fixation du fermoir mais également celle d'une montre ou d'une plaque d'identité.

20

Il est également évident que d'autres variantes de l'invention, faisant appel à une lanière à crans pour fixer celle-ci dans un fermoir, sont englobées par la présente invention. En particulier, il n'est pas absolument nécessaire que les crans soient disposés perpendiculairement à la longueur de la lanière ; ils peuvent aussi être disposés obliquement ou en deux rangées parallèles à cette dernière.

25

Revendications de brevet

1. Bracelet comprenant une lanière et un fermoir, caractérisé par le fait que la lanière (2,2') comporte, à son extrémité adjacente au fermoir, une série de saillies (6) équidistantes et parallèles entre elles, 5 lesdites saillies étant destinées à coopérer avec un élément du fermoir pour assurer l'ajustement de la longueur de la lanière et la retenue de celle-ci dans le fermoir.
- 10 2. Bracelet selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la lanière (2) est formée de deux parties (3,4) superposées et que lesdites saillies (6) sont constituées par des barreaux (5) disposés entre les deux parties et faisant saillie sur la partie inté- 15 rieure (4) de la lanière.
3. Bracelet selon les revendication 1 et 2, caractérisé par le fait que les saillies (6) sont constituées par une échelle (11) disposée entre les deux parties de la 20 lanière et formée par deux montants (12) reliés entre eux par une pluralité de barreaux.
4. Bracelet selon les revendications 1 et 2, caracté- 25 risé par le fait que les saillies (6) sont constituées par des nervures en relief formées sur une plaquette pleine, plate, souple et disposée entre les deux parties de ladite lanière.
5. Bracelet selon la revendication 1, caractérisé par 30 le fait que l'élément du fermoir coopérant avec lesdites saillies (6) pour retenir la lanière est constitué par une barrette (8) qui se loge dans l'intervalle formé entre deux saillies (6) et dont les extrémités s'encastrent dans des logements (9) prévus sur les 35 côtés (10) du fermoir.

6. Bracelet selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément du fermoir coopérant avec lesdites saillies (6) pour retenir la lanière est constitué par un levier (15) basculable autour d'un axe (16) monté dans le fermoir, ce levier (15) comprenant un bras court (17) destiné à s'engager entre deux saillies adjacentes (6) et un bras long (18) qui s'appuie contre la lanière (2) et qui est retenu par deux renflements (19) formés sur les côtés du fermoir (1).
7. Bracelet selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la lanière est en cuir.
8. Bracelet selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que la lanière est en matière plastique.
9. Bracelet selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé par le fait que les barreaux, respectivement les nervures, sont en matière plastique.
10. Bracelet selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que le fermoir est un fermoir à au moins deux branches articulées l'une à l'autre et qui se replie l'une sur l'autre en position de fermeture, les extrémités libres des deux branches étant munies d'un étrier articulé pourvu d'une barrette pour la fixation des deux lanières formant le bracelet.

FIG. 1

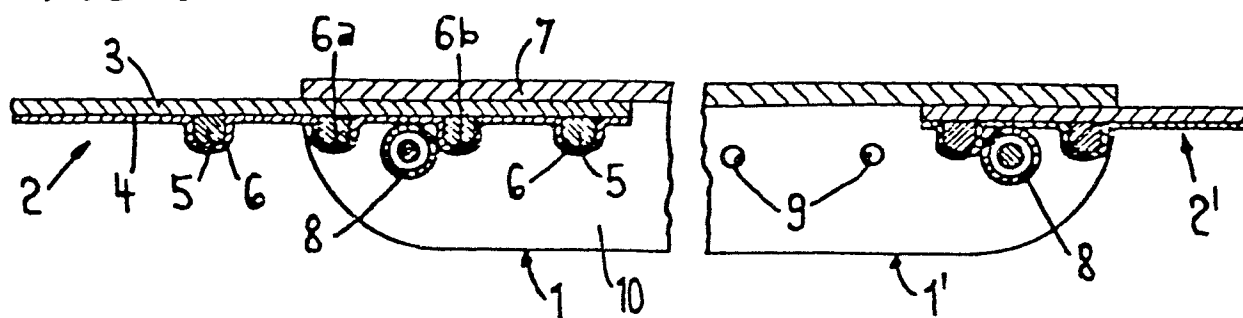


FIG. 2

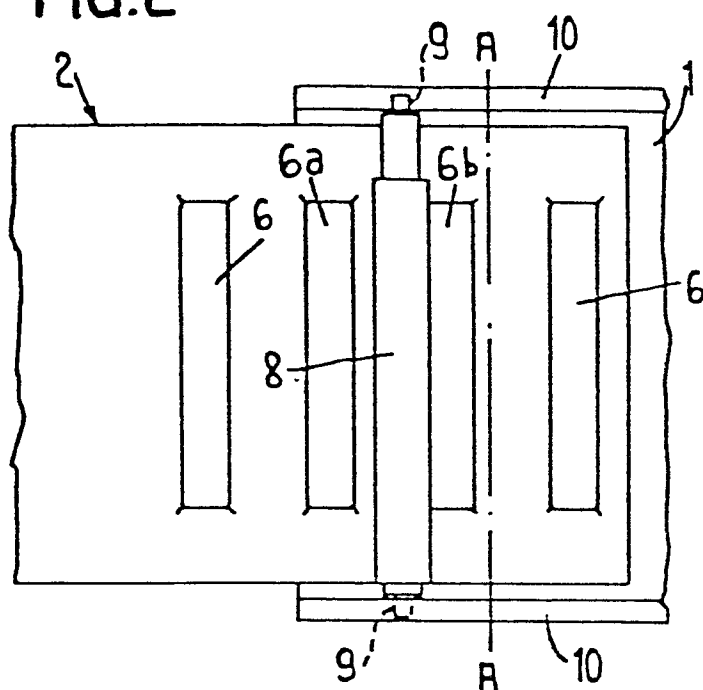


FIG. 4

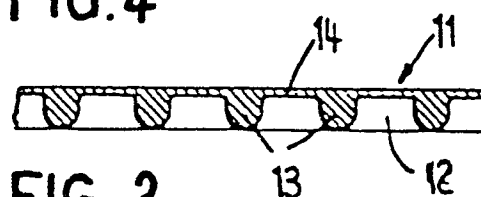


FIG. 3

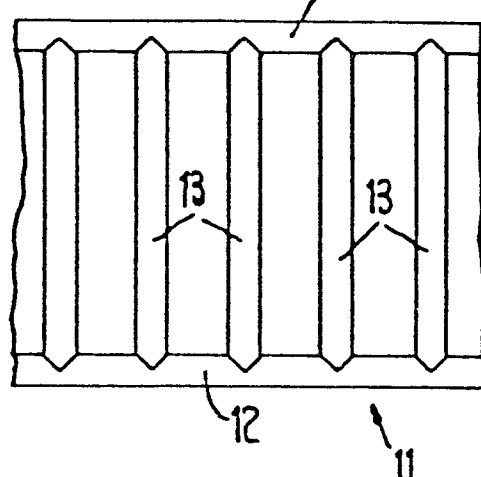


FIG. 5

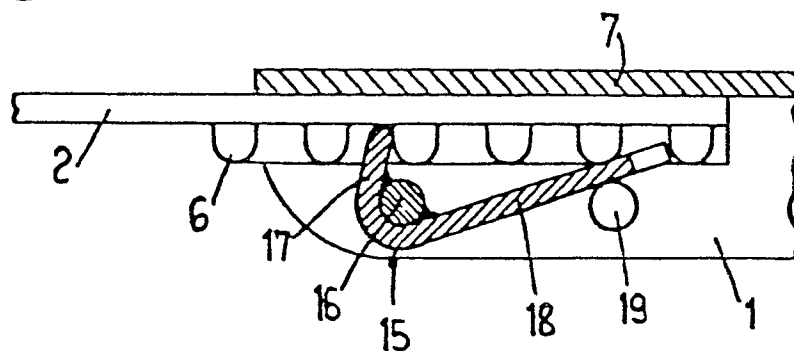


Fig. 6

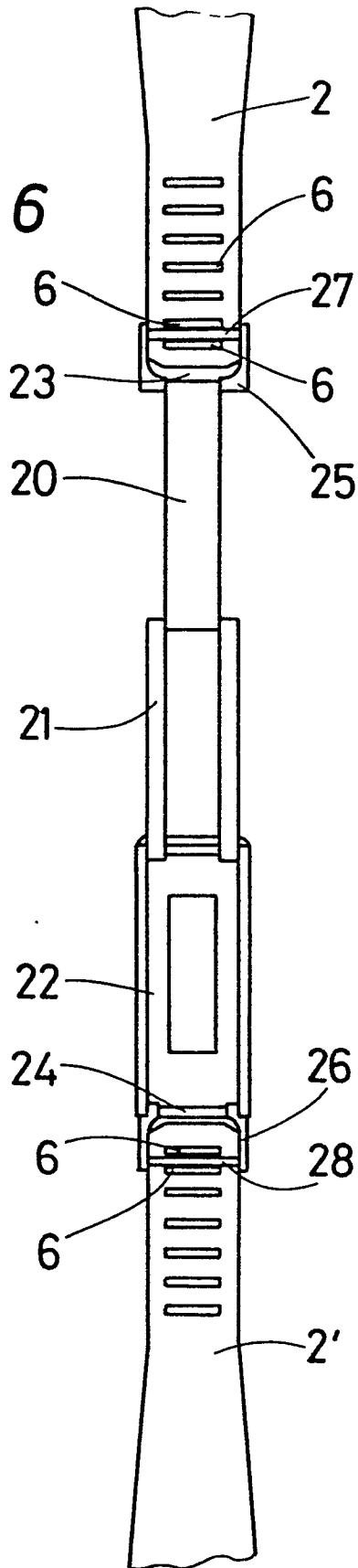


Fig. 8

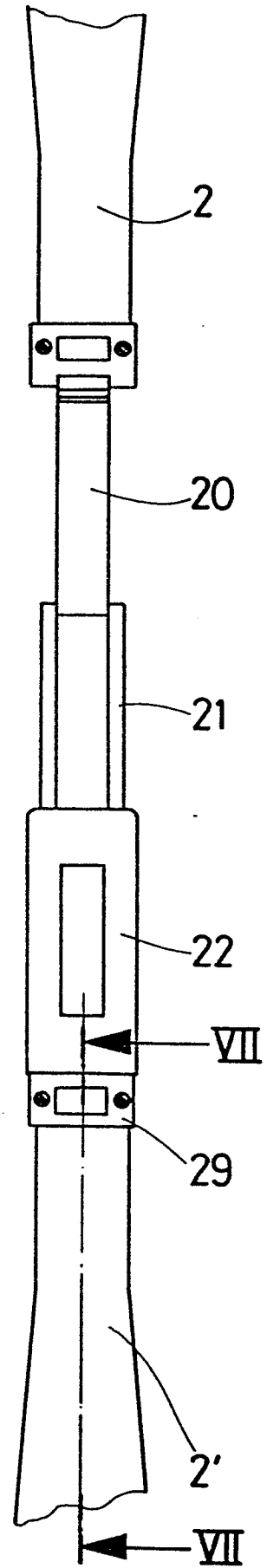
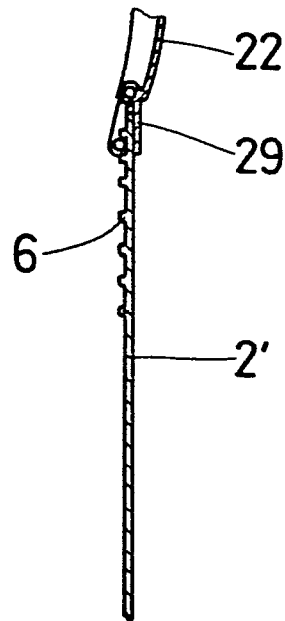


Fig. 7



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	<u>FR - A - 1 540 754 (J. OCHIAI)</u> * Page 2, colonne 1, alinéas 2, 4-6; colonne 2, alinéas 1 et 2; résumé points 1,3,4,6,7; figures 1,6-14 * --	1,2,4,6,7,9	A 44 C 5/00 5/20 5/24
A	<u>FR - A - 1 560 424 (R. MATILE)</u> * En entier * --	1,3	
A	<u>CH - A - 410 496 (ETABLISSEMENT NATIONAL)</u> * Page 1, lignes 65-70; page 2, lignes 1-41 * --	1,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3) A 44 C A 44 B
A	<u>US - A - 4 288 892 (P. LEVINGER)</u> * Colonne 3, lignes 26-68; colonne 4, en entier; colonne 5, lignes 1-39; revendications 1,2,6,7, 10-12; figures 1-11 * --	1,5	
A	<u>US - A - 2 888 729 (THE MILLS EQUIPMENT LTD)</u> * Colonne 2, dernier alinéa; colonne 3, en entier; colonne 4, lignes 1-38; figures * --	1,2	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons
A	<u>US - A - 3 404 440 (LISNOW & WEISS & CO.)</u> * Colonne 2, lignes 9-72; colonne 3, en entier; colonne . / .	1,5	
X	Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications		&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 19-05-1982	Examineur GARNIER

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 9)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	4, alinéa 1; figures * --		
A	<u>CH - A - 485 442 (O. SEISAKUSHO)</u> * Colonne 2, lignes 27-40; colonne 3, en entier * --	1,6	
A	<u>GB - A - 659 267 (J.A. GOODE)</u> * Page 1, lignes 61-102; page 2, lignes 1-16; figures * ----	1,10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)